Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie ou à la police municipale de surveiller votre propriété. Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre.
En faisant appel à ce service gratuit, vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Demande auprès de la gendarmerie

Il convient de **remplir le formulaire** et de le transmettre à la gendarmerie de Guipavas / Le Relecq-Kerhuon **au moins 2 jours avant votre départ**.

Demande auprès de la police municipale

Pour formuler une demande auprès de la police municipale, vous pouvez :

- vous rendre sur place aux horaires de permanence (avec ou sans rendez-vous) **le lundi de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h**.
- compléter votre demande par téléphone au 02.98.42.71.30
- compléter le formulaire ci-dessous.

Page 1/2

Identité du demandeur

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Numéro de téléphone (obligatoire)

Mail (obligatoire)

Adresse (obligatoire)

Code postal

29490

Ville

GUIPAVAS

Type d'habitation (obligatoire)

- ◯ maison individuelle
- ◯ appartement

Précisions (étage, code d'accès, etc.)

Période d'absence : date de départ (obligatoire)

Période d'absence : date de retour (obligatoire)

▶ ÉTAPE SUIVANTE